

Curriculum vitae

Nom prénom : Amel Ben Salem épouse Riahi.

Grade et Fonction: inspecteur général et directrice à la direction générale des impôts.

Maitrise gestion comptable IHEC Carthage en 1991.

Révision comptable : 1991-1993.

Recrutement direction générale des impôts (D.G.I) : le 16 janvier 1992.

Cycle supérieur de formation Ecole nationale d'administration : (1992 -1994).

I- Matières déjà enseignées en Fiscalité :

F i l i è r e d r o i t f i s c a l

Droit fiscal

- Théorie de la fiscalité, historique, notions et concepts ;
- Fiscalité tunisienne et reforme fiscale.

Droit comptable

- Comptabilité commerciale ;
- Comptabilité analytique.

F i l i è r e e c o n o m i e , m a r k e t i n g , f i n a n c e s e t c o m p t a b i l i t é

Fiscalité I

- Les obligations fiscales ;
- IRPP&IS ;
- TVA et droit de consommation ;

F i l i è r e f i n a n c e s e t c o m p t a b i l i t é

Fiscalité II

- détermination du résultat fiscal ;

- avantages fiscaux : impôt direct (dégrèvements fiscaux) ;
- droits d'enregistrements : (définitions et procédures, enregistrement des actes de sociétés).
- Retenue à la source

F i l i è r e m a s t e r c o m p t a b i l i t

Fiscalité III

- Fiscalité approfondie ;
- les avantages fiscaux (dégrèvements fiscaux et régime suspensif) ;
- fiscalité internationale : l'imposition de non-résidents ;
- Les procédures fiscales ;
- Cas de synthèses pour le M2 CCA ;

Lieu d'exercice de l'enseignements : Cours intégrés / cours / TD :

- **ISET Sousse** : (1995-2000) : comptabilité et fiscalité ;
- **Ecole nationale des finances E.N.F** (2008-2018) : fiscalité
- **FMCI / IHET / IAE** (2004-2018) : fiscalité
- **Université Tunis El Manar** (2006 -2016) : fiscalité

II- fonctions occupés à la DGI et grade :

- **Vérificateur** (1992-1998) cellule centre de contrôle Monastir : grade **inspecteur central** ;
- **Chef de service d'encadrement** (1999-2001) centre de contrôle Ben Arous : grade **inspecteur central**;
- **Chef de bureau de contrôle des impôts Mahrajène centre de contrôle des impôts Tunis II** (2001-2008) : grade **inspecteur central**;
- **Sous directeur** à la direction des grandes entreprises (2008-2011) : grade **inspecteur en chef** ;
- **Sous directeur** à la DGI (2011-2012) chargée de la préparation et suivi de la vérification des dossiers des personnes confisquées et ses relations et suivi de la clôture des dossiers un programme national de 573 dossiers grade **inspecteur en chef**;

- **Directeur de la coordination et du suivi à la DGI (2012-2018) :**

⇒ Chargée de la concrétisation et du suivi de l'exécution ;

⇒ Animatrice des séminaires et formatrice dans plusieurs disciplines : (contrôle fiscal, gestion de risques, avantages fiscaux, restitution et simplification des procédures fiscale).

- **Membre du groupe de travail au comité des affaires fiscales OCDE** chargée de l'économie numérique 2015 .

- **Gestion des risques :**

⇒ Chef de fil du groupe de travail chargé de la mise en place de la gestion des risques fiscaux 2015-2016 (à fin mai 2016) .

⇒ Membre du CGR chargée de services aux contribuables et animatrice des séminaires d'information concernant la gestion des risques pour améliorer la conformité.

Fonction actuelle : chef de centre de contrôle des impôts de NABEUL

Grade actuel : inspecteur général.

III- Participation pour améliorer la Communication de la DGI:

1- Préparation et mise à jour de guides, dépliants et affiche

- **Guide :**

→ IRPP ;

→ IS ;

→ La plus value suite cession de titre ;

→ Mise à jour du guide octroi et suivi des avantages fiscaux et préparation de la partie suivie des avantages fiscaux.

- **dépliants:**

→ Octroi d'un identifiant fiscal pour personnes physiques;

→ Octroi d'un identifiant fiscal pour personnes morales;

→ La plus value immobilière ;

→ La cessation d'activité ;

→ Mise à jour du guide et préparation de la partie suivie des avantages fiscaux.

- **affiche:**

→ La simplification des procédures fiscales ;

2- Rédaction d'article :

- **Revue électronique DGI**

→ Une colonne a été réservée à un article au sujet de la simplification des procédures fiscale.

→ deux articles concernant l'économie numérique et l'érosion de la base imposable.

→ Un article concernant l'économie numérique dans la revue l'observateur.

3- Emission radio à la radio tunisienne :

Domaine de compétence :

Fiscalité :

1- Impôts directs :

- Impôt sur le revenu,
- Impôts sur les sociétés,
- Détermination du résultat fiscal,
- La plus value suite cession des titres,
- La plus value immobilière,
- Les minimums d'impôts.

2- La TVA et les autres taxes sur le chiffre d'affaires

- La TVA ;
- Autres taxes sur le chiffre d'affaires ;

3- Les obligations fiscales

- Les obligations liées à l'exercice d'une activité ;
- Les obligations de tenues des livres et registres ;
- Les obligations liées à la facturation ;
- Les obligations liées à la paie ;
- Les obligations liées à la cessation
- Les autres obligations .

4- la retenue à la source :

- Les retenues à la source sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères,

- Les retenues à la source sur les vacations.
- Les retenues à la source sur les honoraires, activités non commerciales, commissions courtages et loyers et rémunérations payées en contrepartie de la performance dans la prestation des services pour le compte d'autrui.
- Les retenues à la source au titre des cessions d'immeubles, des droits dans les sociétés civiles immobilières et des fonds de commerce
- Les retenues à la source libératoires.
- Les retenues à la source au titre des acquisitions de marchandises, de matériel, d'équipements et de services d'un montant supérieur ou égal à 1000D (1.5% et 0.5%),
- Les retenues à la source sur les rémunérations et les primes attribuées conformément à la législation et aux réglementations en vigueur aux membres des conseils, des directoires et des comités des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions en leur dite qualité (y compris les jetons de présence).
- Les retenues à la source opérées au titre des montants payés pour le compte d'autrui.
- Les retenues à la source opérées sur les dividendes.
- Les obligations et les sanctions relatives à la retenue à la source.

5- **avantages fiscaux :** (loi 93/120 : code d'incitation aux investissements et lois n°2016-71 relative à l'investissement et n°2017-8 relative à la refonte des avantages fiscaux et leurs décrets d'application),

- Les avantages fiscaux : investissements directs.
- Les avantages fiscaux : réinvestissement et participation en dehors de l'entreprise. (SICAR et FCP)
- La suspension et la réduction de taux de la TVA lors de la création et de l'investissement et au cours de la vie de l'entreprise.

6- **fiscalité internationale :**

- le fondement des conventions internationales de non double imposition.
- Elimination des doubles impositions.
- l'établissement stable : savoir l'identifier, le gérer ou l'éviter.
- Les redevances.
- Les dividendes.
- Le transfert des revenus et bénéfices (l'article 112 du code des droits et procédures fiscaux)
- L'imposition du personnel non résident et expatrié.
- Les revenus immobiliers.
- Les intérêts.
- Les artistes et les sportifs.